

**DIRECTION OPERATIONNELLE  
DE L'ENVIRONNEMENT**

-----  
**Département Gestion du Service Public**

**MARCHES PUBLICS – MARCHE N° 05.118 R RENOUVELE 06/104 R (LOT N°2) –  
RECEPTION TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DECHETS VERTS RECUS  
SUR LES CENTRES DE RECYCLAGE COMMUNAUTAIRES**

**AVENANT N° 1**

Entre les soussignés,

M. Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux, autorise aux fins du présent acte par délibération n°                      du Conseil de Communauté du                      , et faisant élection de domicile au siège de la Communauté Urbaine de Bordeaux, Esplanade Charles de Gaulle,

d'une part,

et,

Le Directeur de la Société ONYX AQUITAINE, 30, rue André Dousse, 33700 Mérignac inscrite au RCS de Bordeaux, sous le n° B 464 202 373

d'autre part,

**EXPOSE**

La production de déchets verts au cours des 5 derniers mois de l'année a été en augmentation de plus de 16,9 % par rapport à la même période en 2005.

Un mois d'août humide suivi d'un automne et d'un début d'hiver avec des températures clémentes ont favorisé un développement plus important de végétaux.

Les quantités de déchets verts traités en cette fin d'hiver sont donc beaucoup plus élevées que celles habituellement réalisées à cette époque.

Afin d'être en mesure de continuer à assurer le traitement des déchets verts, il est proposé une augmentation de 10 % de la somme initiale du marché soit 25.146 € (H.T.) ce qui représente le traitement de 482 tonnes, soit la production de 5 à 6 semaines sur le marché.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

### **ARTICLE 1**

Le montant maximum annuel du marché est porté de 251.460 €HT à 276.606 €H.T. soit 10 % d'augmentation.

Le montant minimum annuel du marché reste inchangé à 83.820 €HT

### **ARTICLE 2**

Les autres dispositions du marché demeurent inchangées.

### **ARTICLE 3**

Le présent avenant prendra effet après signature des parties et enregistrement en Préfecture.

Fait à Bordeaux, le

Le Directeur de la Société,

P/le Président,